

mittee to whom were referred the Petitions of divers Inhabitants of the County of *Saguenay*, and of the Parish of *Rivière Ouelle*, and other references relating to Parishes in distress, lost by the adjournment of the House yesterday, be revived; and that this House will, tomorrow, in the forenoon sitting, resolve itself into the said Committee.

*Ordered*, That the Fourth Report of the Special Committee to whom were referred the Petitions of divers Inhabitants of the County of *Saguenay*, and of the Parish of *Rivière Ouelle*, and other references relating to Parishes in distress, be referred to the said Committee.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery:

Mr. Speaker,

The Legislative Council have passed the following Bills, without any Amendment:

“ An Act for vacating the Seats of Members of the Assembly, in certain cases therein mentioned.”

“ An Act to amend an Act of the ninth *George* the Fourth, Chapter seventy three, subdividing the Province into Counties, by establishing new Places of Election in certain Counties therein mentioned.”

And, also,

The Legislative Council have passed the following Bills, with Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly:

“ An Act for the relief of the Religious Society called the “ Universalist Society,” in the Township of *Ascot*, and the neighbourhood thereof.”

“ An Act further to provide for the summary trial of Small Causes in the Country parts.”

“ An Act for the relief of the Members of the Free-will Baptist Church in the Township of *Stanstead*.”

And, also,

The Legislative Council have passed a Bill, intituled, “ An Act to amend and to extend the provisions of a certain Act passed in the first year of the Reign of His present Majesty, intituled, “ An Act for ascertaining, establishing and confirming in a legal and regular manner, and for civil purposes, the Parochial Subdivisions of various parts of this Province,” to which they desire the concurrence of the Assembly.

And, also,

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Friday, 21st February, 1834.

*Ordered*, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council doth not insist on the Amendments made by them to the Bill, intituled, “ An Act to authorize the establishment of Mutual Fire Insurance Companies in this Province,” to which the Assembly did not agree.

And, also,

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Friday, 21st February, 1834.

*Ordered*, That a Message be sent to the Assembly, by one of the Masters in Chancery, to request that the Evidences, Plans, and Documents on which is founded the Bill, intituled, “ An Act to establish a Free or Public Bridge over the River *St. Charles*,” be communicated to this House.

And then he withdrew.

The Master in Chancery was then called in, and informed by Mr. Speaker, that this House will send an answer by Message.

An engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, “ An Act to amend and to extend the provisions

“ of

Spécial, auquel ont été référées les Pétitions de divers Habitans du Comté de *Saguenay*, et de la Paroisse de la *Rivière Ouelle*, et autres références, relativement aux Paroisses en détresse, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que demain, dans la Séance du Matin, cette Chambre se formera en le dit Comité.

*Ordonné*, Que le Quatrième Rapport du Comité Spécial, auquel ont été référées les Pétitions de divers Habitans du Comté de *Saguenay*, et de la Paroisse de la *Rivière Ouelle*, et autres références, relativement aux Paroisses en détresse, soit référé au dit Comité.

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable M. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie:

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans Amendement:

“ Acte pour rendre vacans les Sièges des Membres de l'Assemblée, en certains cas y mentionnés.”

“ Acte pour amender l'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre soixante-et-treize, qui divise la Province en Comtés, en fixant de nouvelles Places d'Election dans certains Comtés y mentionnés.”

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec des Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée:

“ Acte pour le soulagement de la Congrégation Religieuse, appelée la Congrégation des Universalistes dans le Township d'*Ascot*, et les environs d'icelui.”

“ Acte pour pourvoir ultérieurement à la décision sommaire des Petites Causes dans les Campagnes.”

“ Acte en faveur des Membres de l'Eglise des Baptistes Volontaires (*Free-will*) dans le Township de *Stanstead*.”

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un Bill, intitulé, “ Acte pour amender et étendre les dispositions d'un certain Acte passé dans la première année du Règne de Sa présente Majesté, intitulé, “ Acte pour constater, établir et confirmer d'une manière légale et régulière et pour les effets Civils, les Subdivisions Paroissiales de différentes parties de cette Province,” auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Et aussi,

CONSEIL LEGISLATIF,  
Vendredi, 21 Février 1834.

*Ordonné*, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif n'insiste pas sur les Amendemens qu'il a faits au Bill, intitulé, “ Acte pour autoriser l'établissement de Compagnies d'Assurance Mutuelle contre le Feu, en cette Province,” et auxquels l'Assemblée n'a pas acquiescé.

Et aussi,

CONSEIL LEGISLATIF,  
Vendredi, 21 Février 1834.

*Ordonné*, Qu'un Message soit envoyé à l'Assemblée, par un des Maîtres en Chancellerie, pour la prier de vouloir bien communiquer à cette Chambre, les Preuves, Plans et Documents d'après lesquels cette Chambre a procédé sur le Bill, intitulé, “ Acte pour établir un Pont Libre ou Public sur la Rivière *St. Charles*.”

Et ensuite il s'est retiré.

Le Maître en Chancellerie a été alors appelé, et informé par M. l'Orateur, que cette Chambre enverra une Réponse par Message.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, “ Acte pour amender et étendre les dispositions d'un

“ certain

Message du Conseil.

Le Conseil a concouru aux,

Bill pour rendre vacans les sièges des Membres;

Bill pour de nouvelles Places d'Election;

Bill de la Société des Universalistes d'*Ascot*, avec des amendemens.

Bill des Petites Causes, avec des amendemens; Bill des Baptistes Volontaires, avec des amendemens.

Le Conseil a passé un Bill des Subdivisions Paroissiales.

Le Conseil n'insiste pas sur ses amendemens au Bill pour les Compagnies d'Assurance Mutuelle contre le Feu.

Le Conseil demande des Documents sur le Bill du Pont Libre *St. Charles*.

Bill de Subdivisions Paroissiales, lu la première fois.